

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2020

Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 17 juin 2020 à 20 h 15 sous la présidence de Monsieur Daniel FRARD, Maire.



Monsieur le Maire précise que la séance se tient à huis clos mais est accessible en direct sur le site internet de la Ville.

La fermeture des portes de la salle a eu lieu à 20h25.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil municipal en précisant que la séance a dû être dépaycée à l'Agora compte-tenu du protocole sanitaire en vigueur.

De par les règles applicables, le quorum du Conseil municipal, abaissé au tiers des membres en exercice présents, est largement atteint.

Les 16 présents et 3 pouvoirs représentent plus de la moitié des élus municipaux.



Monsieur le Maire souhaite, dans un premier temps, que le Conseil municipal ait un moment de mémoire et de recueillement pour rendre hommage à M. Bernard MOYER décédé après de longs mois de lutte contre la maladie.

Il a salué son engagement et sa présence régulière aux réunions des commissions et conseils municipaux. Malgré la maladie, il a toujours donné « pouvoir » bien que celui-ci n'ait pas toujours été porté. M. MOYER était un conseiller réellement investi.

Monsieur le Maire indique que ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

Le Conseil municipal observe un temps de recueillement en sa mémoire.



Monsieur le Maire poursuit la séance avec l'adoption du compte-rendu du Conseil municipal du mercredi 12 février 2020 qui a lieu avant la période de confinement.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu sans remarque ni observation.



**Au titre des Finances**, Monsieur le Maire aborde le point relatif au défaut de caisse dans la régie du Centre Social de la Tabellionne.

Suite à un défaut de caisse de la régie de la Tabellionne, un delta de 80 € a été constaté en Novembre 2019.

Le régisseur a demandé une décharge de responsabilité.

Celui-ci a quitté la ville en décembre.

Il est proposé que la Ville supporte la charge qui sera allouée en décharge de responsabilité.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, que la Ville supporte la charge financière qui sera allouée en décharge de responsabilité pour le régisseur de recettes du Centre Social de la Tabellionne.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif au transfert des garanties attachées au contrat de prêt CDC Habitat Social vers la SA Centre Loire Habitat.

Un prêt a été garanti auprès de la SA HLM Le Nouveau Logis Centre Limousin pour la construction d'un foyer pour polyhandicapés à Vernouillet.

La SA HLM Le Nouveau Centre Limousin est devenue par la suite la SA d'HLM CDC Habitat Social.

Dans le cadre de la restructuration du tissu HLM résultant de la Loi ELAN, la SA d'HLM CDC Habitat a décidé d'apporter ses actifs à une nouvelle société, la SA Centre Loire Habitat en juillet 2020.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert des garanties liées à ce prêt. Il est précisé que cela n'aura aucun impact sur les budgets ou engagements.



Monsieur le Maire poursuit avec la Décision modificative n° 1 du budget de la Ville.

Monsieur le Maire informe que M. DUVIGNAC a fait valoir ses droits à la retraite. M. BOUCHET a été recruté à la date du 16 mars 2020, veille du confinement. M. BOUCHET a donc télétravaillé sur cette période pour prendre connaissance des dossiers financiers.

En fonctionnement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à 122 073 €. Les recettes intègrent principalement des compléments de dotation de l'Etat et les dépenses permettent d'envisager plus de 75 000 € de dépenses imprévues.

En investissement, les recettes s'équilibrent à 67 000 € liées à l'actualisation de recettes du FCTVA et les dépenses à hauteur de 67 000 € comportant une restitution de trop perçu de taxe d'aménagement 2019, d'emprunts et de dépenses imprévues.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative proposée sur le budget de la Ville.



Monsieur le Maire aborde ensuite la Décision Modificative n° 1 du budget de l'Eau.

Cette décision modificative s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 15 791.40 €.

Elle correspond à la part des études financées par l'AESN et les comptabilisations de cette subvention.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative proposée sur le budget de l'Eau.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à l'actualisation du tableau des subventions – Contrats de Ville.

Il convient de retirer la somme prévue pour le projet UTOPI, qui du fait de la pandémie s'est trouvé annulé, et la somme de 16 500 € est à supprimer sur cet exercice. Le tableau a été complété par les subventions accordées aux associations dans le cadre de la Politique de la Ville. Il y a eu un ajustement pour 17 367 € et le delta représente la somme de 867 €.

D. STEPHO prend la parole pour préciser que l'Etat va redéployer des moyens financiers afin de venir en soutien des associations et consulter les villes pour ajuster le versement des subventions en fonction des actions réalisées par les associations dont les activités ont été impactées durant cette période.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la modification du tableau des subventions telle que proposée.



Monsieur le Maire poursuit avec le vote des taux d'imposition 2020.

Monsieur le Maire explique que le budget a été construit sur une estimation.

Dans les 3 ans qui viennent, la taxe d'habitation sera substituée par un autre système et les effets des évolutions des bases seront pris en compte.

Les services de l'Etat ont transmis l'état 1259 et l'estimation des bases.

Ce qui est perçu par la Ville est réalisé à partir des bases réelles et le budget a été réalisé à partir d'estimations est sur les bases réelles. Le budget a été réalisé avec des bases estimées.

Le produit attendu de 5 976 093 € est supérieur au montant inscrit au budget primitif 2020 de la Ville de Vernouillet de 14 093 €.

La compensation d'exonération sera de ce fait supérieure au montant inscrit au budget de 40 649 €.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 4 212 340 € soit un montant de 106 293 € supérieur à ce qui était prévu au budget.

L'ensemble des notifications reçues sont supérieures aux inscriptions au BP 2020 de 161 035 €.

C'est pourquoi, il est proposé la reconduction des taux, pour la 11ème année consécutive, à savoir :

Foncier Bâti	25,96 %
Foncier Non Bâti	47,56 %

Le Conseil municipal est invité à débattre et se prononce favorablement, à l'unanimité, sur le maintien des taux d'imposition.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif à la présentation des comptes de gestion.

**Pour le budget principal de la Ville**, les recettes s'élèvent à 17 476 097.80 € en fonctionnement et à 3 196 815.39 € en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 15 724 703.53 € en fonctionnement et à 3 969 979.61 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2019 sont :

En fonctionnement

Excédent 2018	1 679 685.31 €
Affectation à l'investissement 2018	- 1 679 685.31 €
Résultat 2019	1 751 394.27 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à 1 751 394.27 €.

En investissement

Besoin de financement 2018	- 372 981.54 €
Résultat 2019	- 773 164.22 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 1 146 145.76 €.

**Pour le budget annexe de l'eau**, les recettes s'élèvent à 1 339 684.50 € en fonctionnement et à 314 482.08 € en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 1 404 868.84 € en fonctionnement et à 212 956.53 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2019 sont :

En fonctionnement

Excédent 2018	192 760.44 €
Affectation à l'investissement 2018	- 54 203.08 €
Résultat 2019	- 65 184.34 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à 73 373.02 €.

En investissement

Résultat antérieur	- 53 565.54 €
Résultat 2019	101 525.55 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à 47 960.01 €.

**Pour le budget annexe de la ZA Bonsecours**, les recettes s'élèvent à 58 864.07 € en fonctionnement et sont nulles en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 1 288.43 € en fonctionnement comme en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2019 sont :

En fonctionnement

Excédent 2018	213 804.00 €
Résultat 2019	57 575.64 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à 271 379.64 €.

En investissement

Besoin de financement 2018	- 310 232.55 €
Résultat 2019	- 1 288.43 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 311 520.98 €.

**Pour le budget annexe du Bois du Chapitre**, les recettes s'élèvent à 168 769.04 € en fonctionnement et 50 914.63 € en investissement.

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 162 387.67 € en fonctionnement et à 144 352.93 € en investissement.

Compte tenu des résultats antérieurs, les résultats de clôture de 2019 sont :

En fonctionnement

Besoin de financement 2018	- 54 354.32 €
Résultat 2019	6 381.37 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section de fonctionnement à - 47 972.95 €.

En investissement

Excédent 2018	- 459 527.31 €
Résultat 2019	- 93 438.30 €

Ce qui donne un résultat cumulé de la section d'investissement à - 552 965.61 €.

Les chiffres des comptes de gestion du receveur étant précisés et étant identiques aux comptes administratifs, le Conseil municipal approuve ceux-ci, à l'unanimité.



Monsieur le Maire aborde ensuite le point relatif à la présentation des Comptes administratifs.

**Au titre de la section de Fonctionnement**, les recettes se sont élevées à 17 476 097.80 € pour une prévision budgétaire de 17 938 947.00 €.

Ces recettes comprennent principalement les produits des trois taxes et compensation pour un montant de 8 571 867 €, 4 472 136 € de dotations, 413 954.12 € de petites taxes, 535 699.55 € de produits des services, 1 442 913.45 € de participations extérieures, 517 978.69 € de refacturations internes et valorisations ainsi que 173 469.50 € de travaux en régie.

Pour une prévision initiale de 17 938 947.00 €, les dépenses se sont élevées à 15 724 703.53 € comprenant principalement les charges de personnel pour 10 151 847.90 €, 2 015 289.07 € de crédits aux services, 720 660.35 € en eau, carburant et énergie, 802 673.18 € de subventions, 681 589 € de contingents, 296 377.64 € d'intérêts de la dette et les amortissements pour 587 593.86 €.

Il est précisé que les rattachements pour la section s'élèvent à 176 694.93 € en dépenses et à 544 998.46 € en recettes. Les recettes ont été réalisées à 97.42 % et les dépenses à 87.66 %.

**Au titre de la section d'Investissement**, les recettes se sont élevées à 3 196 815.39 € pour une prévision de 7 164 505.51 €. Elles se décomposent de 1 679 685.31 € d'affectation du résultat, 61 463.70 € de subventions d'investissement, 587 593.86 € d'opérations d'ordre et d'emprunts à hauteur de 500 000 €.

Les dépenses s'établissent à un total de 3 969 979.61 € correspondant à 250 080.94 € d'achats de biens d'équipement, 867 260.88 € de travaux hors opérations, 8 529.60 € pour le gymnase Marcel Pagnol, 176 458.50 d'opérations d'ordre, 1 276 855.59 € de travaux avec subventions DPV/DETR et 867 260.88 € de travaux sans subventions DPV/DETR et 1 145 000 € de remboursement de capital des emprunts.

Les recettes d'investissement ont été réalisées à 44,62 % et les dépenses d'investissement à 55,41 %.

En recettes, les restes à réaliser s'élèvent à 102 579,20 € et en dépenses à 425 335,37 €.

Les résultats de clôture sont les suivants :

Sur la section de fonctionnement :

Rappel du résultat antérieur	1 679 685.31 €
Affectation du résultat 2017 en investissement	- 1 679 685.31 €
Excédent 2019	1 751 394.27 €

Ce qui donne un résultat cumulé de 1 751 394.27 €

Sur la section d'investissement :

Résultat antérieur	- 372 981.54 €
Résultat 2019	- 773 164.22 €

Ce qui donne un résultat cumulé de - 1 146 145,76 €

Il résulte un excédent de 282 492,79 € en fin d'exercice 2019.

Monsieur le Maire poursuit en évoquant plus précisément l'analyse financière de la Ville.

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent à 1 368 € par habitant (1 359 € dans le Département et 1 296 € dans la Région et 1 288 € au niveau national).

Le produit des impôts et taxes représente 678 € par habitant (607 € dans le Département, 645 € dans la Région et 666 € au niveau national). La part des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement s'élève à 33.94 % des produits réels (43.82 % pour le Département, 46.19 % au niveau de la Région et 43.03 % au niveau national).

Les recettes de dotations et participations représentent 325 € par habitant (285 € dans le Département, 168 € dans la Région et 178 € au niveau national).

Ce sont la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et la Dotation Nationale de Péréquation qui ont bonifié ces recettes.

La capacité d'autofinancement brute est de 2 338 988 € contre 2 192 920 € en 2018 et la capacité d'autofinancement nette a augmenté à 1 193 988 € contre 1 088 886 € en 2018.

L'encours de la dette représente 789 €/habitant soit 9 973 275.12 €.

Depuis 2017, le niveau de l'encours total de la dette diminue et son échéance est stable sur la période.

Le ratio de désendettement passe sous le seuil de 5 ans (4,26), soit très en deçà des ratios communément admis.

Le coefficient de rigidité est de 60.40 %. Il résulte de la reprise en gestion directe des activités du secteur de la petite enfance et de l'enfance sur les périodes de vacances scolaires.

Tous ces éléments permettent à la collectivité de continuer à maîtriser l'affectation de ses ressources en direction de l'investissement.

### **Compte administratif du Budget annexe de l'eau**

#### **Fonctionnement**

Les recettes s'élèvent à 1 339 684.50 € et comprennent principalement :  
866 535.17 € de ventes d'eau, 143 746.56 € de locations de compteurs, 216 319.36 € de redevances à reverser à l'agence de l'eau, 16 853.45 € de produits autres et 29 561.35 € de reprise sur provision.

Les dépenses s'élèvent à 1 404 868.84 €. Elles comprennent l'achat d'eau pour 527 581.12 €, 260 990 € de reversement de redevances à l'agence de l'eau, 152 753.79 € de frais de personnel, 150 184.65 € d'amortissements, 29 687.94 € de charges financières, d'autres charges sur le chapitre 011 à hauteur de 69 382.83 €, autres charges sur le chapitre 65 à hauteur de 28 211.15 € et une dotation pour risque de 30 000 €.

Les rattachements s'élèvent à 6 319.56 € en dépenses et 1 989.73 € en recettes.

Le résultat cumulé fin 2019 s'élève à 73 373.02 €.

#### Investissement

Les recettes se sont élevées à 314 482.08 € et comprennent 150 184.65 € d'amortissements et 54 203.08 € provenant de la section de fonctionnement.

Les dépenses s'élèvent à 212 956.53 € comprenant 114 046.73 € de travaux, 13 709.00 € d'acquisition de biens et mobilier, 79 199.80 € de remboursement de capital des emprunts.

Les recettes ont été réalisées à hauteur de 55,04 % et les dépenses à hauteur de 37,27 %. Les reports s'élèvent à 53 788.37 € en dépenses et 0 € en recettes.

Le résultat cumulé en fin d'exercice s'élève à 47 960.01 €.

### **Compte administratif du budget annexe de la zone d'activité de Bonsecours**

#### Fonctionnement

Les recettes s'élèvent à 58 864.07 € et comprennent essentiellement des ventes de terrains à 57 575.64 €.

Les dépenses s'élèvent à 1 288.43 € qui correspondent aux frais d'aménagement.

#### Investissement

Au titre des recettes, il n'y pas eu de réalisations. Concernant les dépenses, celles-ci ont été réalisées à hauteur de 1 288.43 € uniquement avec des écritures d'ordre.

Sur la section de fonctionnement, le résultat cumulé s'établit à 271 379.64 € et sur la section d'investissement, il présente un déficit de 311 520,98 €.



### **Compte administratif du Budget de la Zac Bois du Chapitre**

#### Fonctionnement

Au titre de l'exécution budgétaire, les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 168 769.04 € liées à des ventes de terrains pour un montant de 57 296.00 € et des écritures d'ordre d'un montant de 111 473.04 €.

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 162 387.67 € comprenant des charges à caractère général à hauteur de 98 349.00 €, des écritures d'ordre à hauteur de 57 476.65 € et des intérêts d'emprunts à hauteur de 6 562.02 €.

#### Investissement



Les recettes s'élèvent à 50 914.63 € uniquement avec des écritures d'ordre. Concernant les dépenses, celles-ci ont été réalisées à hauteur de 144 352.93 € correspondant essentiellement à un remboursement d'emprunt à hauteur de 39 441.91 € et des écritures d'ordre à hauteur de 104 911.02 €.

Le résultat de clôture 2019 de la section de fonctionnement présente un déficit de 47 972.95 € et un déficit sur la section d'investissement à hauteur de 552 965.61 €.



Monsieur le Maire quitte alors la salle pour que le Conseil municipal puisse approuver les comptes administratifs. Monsieur Damien STEPHO, maire-adjoint prend la présidence de la séance.

Les Comptes administratifs de l'exercice sont approuvés, à l'unanimité.

Monsieur Damien STEPHO remercie ensuite Monsieur le Maire pour la gestion et la situation financière, ceci afin d'appréhender l'avenir avec sérénité.

Monsieur le Maire souligne cette ultime et belle unanimité. Il précise que la gestion se fait au plus juste pour les services et pour les besoins des administrés. Cela apporte des éléments de confiance pour la gestion future.

Monsieur le Maire remercie à nouveau tout le Conseil municipal pour cette confiance accordée.



**Au titre du service Urbanisme**, Monsieur le Maire poursuit avec les demandes de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville 2020.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de la DPV 2020 pour les opérations suivantes :

- 1) **Renforcement de la charpente – Groupe scolaire Gérard Philippe** dont le coût prévisionnel total des travaux est de 336 344.39€ HT pour un montant de subvention de **269 075.51€** soit 80% du coût total des travaux.
- 2) **Aménagement d'une classe dédoublée – Groupe scolaire Jules Vallès** dont le coût prévisionnel des travaux est de 180 191€ HT pour un montant de subvention de **144 152.80€** soit 80% du coût total des travaux.
- 3) **Réfection de la cour d'école maternelle – Ecole Gérard Philippe** dont le coût prévisionnel des travaux est de 47 485.92€ HT pour un montant de subvention de **37 988.74€** soit 80% du coût total des travaux.
- 4) **Aménagement d'un réfectoire provisoire – Maison de quartier de la Tabellionne** dont le coût prévisionnel des travaux est de 150 000€ HT pour un montant de subvention de **120 000€** soit 80% du coût total des travaux.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les actions présentées ainsi que leur plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions et signer tout document nécessaire à ces opérations.



Monsieur le Maire poursuit avec le point relatif aux tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2021.

Cette taxe, mise en œuvre depuis 1981, concerne toutes les publicités sur l'espace public sur des voies de circulations.

Cette imposition facultative est instaurée depuis l'origine dans notre commune.

Chaque année, le Conseil municipal est amené à délibérer pour réviser cette taxe avec un indice de révision de + 1.5 % pour cette année.

Les montants maximaux de base de la TLPE pour Vernouillet s'élèvent donc pour 2021 à :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de moins de 50 m <sup>2</sup>	16.20€/m <sup>2</sup> /an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes non numériques de plus de 50 m <sup>2</sup>	32.40€/m <sup>2</sup> /an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de moins de 50 m <sup>2</sup>	48.60€/m <sup>2</sup> /an
Dispositifs publicitaires et pré enseignes sur support numérique de plus de 50 m <sup>2</sup>	97.20€/m <sup>2</sup> /an
Enseignes de moins de 12 m <sup>2</sup>	16.20€/m <sup>2</sup> /an
Enseignes entre 12 m <sup>2</sup> et 50 m <sup>2</sup>	32.40€/m <sup>2</sup> /an
Enseignes à partir de 50 m <sup>2</sup>	64.80€/m <sup>2</sup> /an

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité les tarifs maximaux de base de la TLPE pour application en 2021.



**Au titre de l'insertion**, Joël LESAGE poursuit avec le point relatif à la création de poste de médiateur social à la Maison de Sécurité du Quotidien.

Cette création de poste en contrat Adulte relais a reçu un écho favorable de la part des services de l'Etat.

Il s'agit de trouver un lien entre la Maison de Sécurité du Quotidien et la création de la ZAC Bois du Chapitre.

La durée du contrat est de 3 ans maximum renouvelable une fois.

Ce dispositif est réservé aux demandeurs d'emplois de Quartier Prioritaire de la Ville âgés de moins de 30 ans.

Il est précisé que des candidats potentiels ont postulé.

Damien STEPHO rappelle le renfort et l'internalisation de la prévention et de la médiation.

Ce renouvellement urbain est une liaison entre l'urbain et l'humain.

Monsieur le Maire rappelle que 2020 est l'année du renouvellement urbain et humain et indique que c'est un beau projet.

Le Conseil municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur la création du poste de médiateur social à la Maison de Sécurité du Quotidien.



Enfin, Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil les décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation :

- ✓ Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Vernouillet contracte auprès de la Banque Postale, une ouverture de ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 €,
- ✓ Il est prescrit une modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Vernouillet concernant l'adaptation de certaines dispositions du règlement du PLU, à savoir les dispositions de la zone UX, uniquement pour les secteurs correspondant à la zone d'aménagement concerté Porte Sud, et l'organisation des espaces collectifs et des équipements publics ainsi que des mesures d'insertion paysagère et de recueil des eaux de ruissellement de la ZAC Porte Sud en ajoutant au dossier de plan local d'urbanisme une orientation d'aménagement et de programmation,
- ✓ Contrat passé avec la société PITNEY BOWES de SAINT DENIS LA PLAINE (93) pour la location/entretien de la machine à affranchir, de ses éventuels accessoires et périphériques (matériels), la confection de la flamme publicitaire ainsi que le changement de tarifs postaux.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire indique que ce fut le deuxième dernier Conseil municipal du mandat.

Daniel FRARD indique qu'il est colistier, engagé avec certainement un rythme différent, un engagement avec le travail qui a été accompli au quotidien et félicite le mandat actuel avec les réalisations effectuées.

Il précise qu'il faut aborder cette campagne avec confiance dans la dernière ligne droite pour l'emporter le 28 juin 2020.

Daniel FRARD remercie le Conseil municipal pour la confiance accordée et le rassemblement des valeurs de M. LEGENDRE qui mettent l'humain au centre des préoccupations et a pleinement confiance dans la voie qui sera poursuivie.

« C'est en faisant le travail jusqu'au bout et en continuant de servir le public qu'on y arrive. »

Simon FONTANA a pris la parole pour souligner le côté « humaniste » et pense que la continuité sera assurée dans ce type de démarche pour poursuivre le travail effectué, rendre les choses abordables pour les familles vernolitaines. Simon FONTANA remercie tout le monde.

Monsieur le Maire conclut et clôt la séance à 22 h 40.